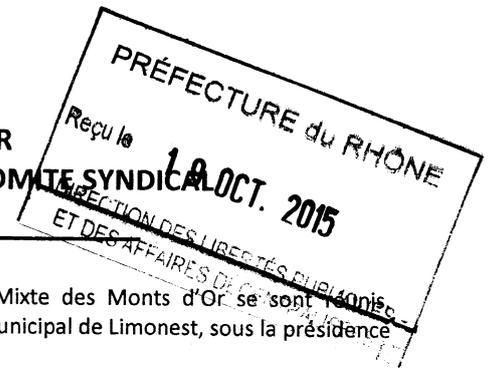


**SYNDICAT MIXTE DES MONTS D'OR
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**



Le 30 septembre 2015 à 19h00, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte des Monts d'Or se sont réunis régulièrement convoqués par lettre du 17 septembre 2015, dans la salle du conseil municipal de Limonest, sous la présidence de Monsieur Max VINCENT, Président.

Nbre de membres en exercice : **32** Nbre de membres présents (quorum) : 27 Nbre de voix délibératives : 31
Nbre de membres présents sans voix délibératives : 1

Etaient présents :

METROPOLE : Corinne CARDONA, Pierre GOUVERNEYRE, Max VINCENT, Marc GRIVEL

ALBIGNY : Michel BALAIS, Claire BELLE

COLLONGES : Françoise MAUPAS, Dominic BOYER-RIVIERE

CURIS : Jean-Luc POIRIER, Pierre Antoine COLLIN

LISSIEU : Jean-Claude GRANGE

SAINT-CYR : Bernard BOURBONNAIS, Charles MONNERET, Sylvie MAURICE

SAINT-GERMAIN : Olivier PERROT

CONSEIL DEPARTEMENTAL DU RHONE :

CHASSELAY : Jean-Marc NOTTIN, Geneviève OBERGER

COUZON : Gérard DARDET, Christian COLOMBO

LIMONEST : Eric MAZOYER

POLEYMIEUX : Anne-Laure MATHIAS

SAINT-DIDIER : Gérard KECK, Bernard COQUET

SAINT-ROMAIN : Nicolas POUSSINEAU, Florence VIGIER

Ont donné pouvoir : Isabelle CELEYRON à Jean-Claude GRANGE, Vincent PEYTEL à Anne-Laure MATHIAS, Denis VERKIN à Max VINCENT.

Les autres membres étant absents ou excusés.

Secrétaire de séance désigné : Bernard BOURBONNAIS

Convention de mise à disposition parcelles AI 42, AI 43, AI 44 au profit du GAEC Terre d'Eole à Curis au Mont d'Or

Monsieur Bernard BOURBONNAIS, vice-président au foncier, expose au conseil que le GAEC du Boule d'Or, qui avait un bail rural avec le SMMO pour la location des parcelles AI 42-43 et 44 d'une superficie de 1 ha 81 a, situées le long du parc du château de Curis au Mont d'Or, a demandé la résiliation de celui-ci à compter du 31 décembre 2015.

Le GAEC Terre d'Eole situé sur Poleymieux au Mont d'Or a porté sa candidature auprès du SMMO afin d'exploiter ces parcelles en production fourragère.

Afin de lutter contre les inondations et de remettre à l'air libre le ruisseau du Thou sur ces parcelles, les services de la Métropole de Lyon pilote un projet d'aménagement qui devrait se concrétiser en 2019. Au regard du projet et des travaux prévus sur les parcelles du SMMO il est proposé, plutôt que de signer un bail, de passer une convention de mise à disposition à titre gratuit à compter du 1^{er} janvier 2016. L'exploitant en a été informé et est tout à fait favorable à la mise en œuvre de ces modalités de mise à disposition.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical décide d'approuver à l'unanimité la convention présentée et d'autoriser le président à la signer.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme*

Le Président
Max VINCENT

